



Amiens, le **-7 AOUT 2014**

Madame, Monsieur,

La loi dite "Grenelle II" prévoit l'élaboration, conjointement par l'Etat et le Conseil régional, d'un schéma régional de cohérence écologique (SRCE) qui doit définir les enjeux régionaux en matière de continuités écologiques, en fournir une cartographie et lister les actions mises en place pour préserver ou rendre fonctionnelles ces continuités.

Dans ce cadre, nous vous avons présenté le 2 Juin dernier les modalités de conduite de la seconde phase du SRCE consistant en l'élaboration d'un plan stratégique d'action.

Je vous prie de trouver ci-joint le compte rendu de cette réunion, téléchargeable avec ses annexes sur le site internet www.tvb-picardie.fr.

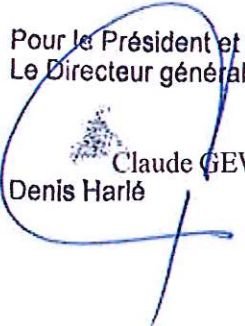
Par ailleurs, les comptes-rendus des ateliers de travail réunis pour l'élaboration du plan stratégique d'action vous seront prochainement adressés.

A la demande des participants une seconde série d'ateliers sera organisée du 25 septembre au 2 octobre.

Nous vous prions de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

le Président du Conseil Régional

Pour le Président et par délégation
Le Directeur général des services


Claude GEWERC
Denis Harlé

Pour le Préfet de Région et par délégation
L'adjoint au Secrétaire Général pour les
Affaires Régionales


Emmanuel GILBERT